



Saint-Germain  
les-Corbeil

**VIDE-GRENIERS**  
**Samedi 6 septembre 2025**

**MAIL**  
**Avenue Guillaume Apollinaire**

**INSCRIPTION**

**NUMÉRO D'EMPLACEMENT** .....

**NOM** .....

**PRÉNOM** .....

**ADRESSE** .....

**TÉLÉPHONE** .....

**COURRIEL** .....

**PIÈCE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ**

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Permis de conduire
- Carte de combattant délivrée par autorités militaires françaises
- Carte de séjour ou de résident

Numéro de la pièce d'identité : .....

Délivrée le :  
.....

Par la Préfecture : .....

**DECLARE**

- Ne pas être commerçant(e).
  - Ne vendre que des objets personnels et usagés. (Art. L 310-2 du code de commerce).
  - Ne pas avoir déjà participé à deux autres vide-greniers au cours de l'année civile. (Art. R 321.9 du code pénal).
- Les participants sont inscrits sur un registre par l'organisateur, qui a l'obligation de le transmettre au Préfet. (Art. R 310-9 du code de commerce et R 321-7 du code pénal).

**Date :**

**SIGNATURE :**

AUTORISATION DELIVRÉE A UN MINEUR (Joindre le formulaire).

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

- 1** L'inscription au vide-greniers est réservée aux Saint-Gerinois (particuliers et associations). Elle est préalable et obligatoire. Elle est réalisée sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile datant de moins de six mois.
- 2** Les participants s'engagent à accepter l'emplacement qui leur est attribué.
- 3** Ouverture au public du vide-greniers de 09h00 à 18h00. Pour les besoins de leur installation, les participants pourront accéder à leur emplacement à partir de **06h00**. Mais aucun véhicule ne pourra circuler sur le mail. (Prévoir diable, caddies... pour faciliter le transport des biens et éventuellement des bâches afin de les protéger d'une averse ou de l'humidité du sol).
- 4** Les participants sont seuls responsables de la provenance des objets vendus devant les autorités.
- 5** Est prohibée la vente de produits soumise à réglementation : animaux, alimentation, armes à feu, médicaments...
- 6** Les participants sont responsables des dommages causés aux personnes, aux biens d'autrui ainsi qu'aux aménagements municipaux.
- 7** Ils déclarent renoncer à tout recours contre l'organisateur, la ville de Saint-Germain-lès-Corbeil, en cas de dommage subi par eux-mêmes ou leurs biens dans l'enceinte du vide-greniers.

**8** Les participants s'engagent à laisser les lieux qu'ils ont occupés propres, en parfait état, à reprendre les biens non vendus.

**9** La ville pourrait annuler le vide-greniers en cas d'intempéries ou en raison d'une interdiction préfectorale.

## BON VIDE-GRENIERS !

### Dates d'inscriptions

Du 28 avril au 4 juillet 2025 inclus.

**Les inscriptions doivent être effectuées par mail  
Contact.vielocale@sglc.fr/contact.vieassociative@sglc.fr  
ou peuvent être déposées dans la boîte aux lettres de l'ECA**

**SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT PRIS EN COMPTE.  
AUCUNE INSCRIPTION ACCEPTÉE PAR UN TIERS.**

### Renseignements

**01.60.75.12.44**

Espace Culturel et Associatif  
1 place Victor Hugo 91250 SAINT GERMAIN LES CORBEIL